



PV DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **jeudi 30 mars 2023 à 19H30** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, M. Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, Mme Anaïs BARBE HAREL, M. Claude BICHEREL, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme Isabelle LIVIS, M. Bruno PASCUAL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Muriel BONNET, M. Thierry CARRIA donne son pouvoir à M. DENISOT Michel, Mme LEGALLAND Maria donne son pouvoir à Mme QUESTEL Marie-José.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anaïs BARBE HAREL

Mme REDON souhaite revoir le dernier paragraphe du point sur l'Eglise de Preaux. Il serait souhaitable de retirer dans le PV le passage du modèle de délibération qui accorde la prise de décision à M. BOYER. Ce paragraphe prête à confusion.
M. BOYER dit qu'il sera retiré.

1 – TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes qu'il rappelle.

Libellés	Bases	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	1 608 000	39,08%	628 406
Taxe foncière non bâti	93 800	54,33%	50 962
Taxe habitation	280 203	16,51%	46 262
Total			725 630

Le conseil municipal adopte ces taux à l'unanimité.

2 - TARIFS

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs suivants :

	2.50X1.50	2.50X1.50	2.50X1.50	1.20 X 0.60	1.20 X 0.60	Colombarium	Colombarium
	Perpétuelle	50 ans	30 ans	50ans cavurne	30 ans cavurne	1 case 30 ans	1 case 50 ans
	430€	360€	330€	250€	170€	605€	910€

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Location de salles aux particuliers

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs suivants :

	tarif commune	tarif hors commune
Salle Sainte Anne		
caution	1000€ + 100€ ménage	1000€ + 100€ ménage
1/2 journée sans repas	230 €	525 €
1/2 journée avec repas	335 €	715 €
1 journée	420 €	890 €
1 journée 1/2	460 €	1 160 €
Salle rue du Musée		
caution		
1/2 journée matin ou après midi	85 €	
1 journée matin et après midi	130 €	

La rue du Musée est louée uniquement aux habitants de Lorrez-le-Bocage jusqu'à 20 h maximum.

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

TARIFS PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour l'assainissement collectif de la façon suivante :

- Pour les constructions neuves à usage d'habitat individuel, la participation s'élèvera à 1 730€ jusqu'à 100 m² de surface de plancher. Au-delà, il sera appliqué une majoration de 10€ par mètre carré supplémentaire créé.
- Pour les constructions neuves à usage collectif, la participation s'élèvera à 1 730€ par logement.
- Pour les habitats collectifs créés dans des constructions existantes déjà branchées, la participation s'élèvera à 1730€ par logement créé.
- Pour les constructions individuelles existantes non encore branchées au réseau, la participation s'élèvera à 1 730€ jusqu'à 100m² de surface de plancher. Au-delà, il sera appliqué une majoration de 10€ par mètre carré supplémentaire créé.
- Pour les constructions neuves à usage d'activité, la participation s'élèvera à 1 730€

Le conseil municipal adopte cette participation à l'unanimité.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Accueil périscolaire : Lorrez le Bocage – Préaux et Saint-Ange-le-Vieil

Grille	Revenus	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et plus
1	0 - 1067€	1.70€	1.60€	1.55€
2	1068 - 1999€	2.10€	2.00€	1.90€
3	2000 - 2999€	2.25€	2.15€	2.10€
4	3000 - 3999€	2.40€	2.30€	2.20€
5	4000€ et plus	2.70€	2.50€	2.40€

A la demande de Madame LEGALLAND, Claude BICHEREL rappelle qu'il avait été proposé de revoir les tarifs notamment concernant la proportionnalité entre les tranches.

M.BOYER propose que ces tarifs soient révisés l'année prochaine, en effet, les parents ont subi cette année une augmentation des tarifs de cantine et les goûters du périscolaire ne sont plus inclus dans le tarif, ce qui correspond déjà à une augmentation du coût.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide les tarifs proposés.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de 2022 :

TARIF JOURNEE

COMMUNES DE LORREZ LE BOCAGE, SAINT ANGE LE VIEIL, AUTRES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION				COMMUNES EXTERIEURES
REVENUS MENSUELS DU FOYER	1 ENFANT PAR FAMILLE	2 ENFANTS PAR FAMILLE	3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE OU 2 ENFANTS INSCRITS A L'ACCUEIL	
JOURNEE				
MOINS DE 1999	5,80	5,50	4,90	15,30
DE 2000€ A 2999€	9,00	8,35	7,55	
DE 3000 € A 3999€	10,90	10,30	9,70	
PLUS DE 4000€	11,50	11,10	10,40	

TARIF ½ JOURNEE

COMMUNES DE LORREZ LE BOCAGE, SAINT ANGE LE VIEIL, AUTRES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION				COMMUNES EXTERIEURES
REVENUS MENSUELS DU FOYER	1 ENFANT PAR FAMILLE	2 ENFANTS PAR FAMILLE	3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE OU 2 ENFANTS INSCRITS A L'ACCUEIL	
Matin ou Après midi				
MOINS DE 1999€	2,90	2,75	2,45	7,65
DE 2000€ A 2999€	4,50	4,20	3,80	
DE 3000 € A 3999€	5,45	5,15	4,85	
PLUS DE 4000€	5,85	5,50	5,20	

Option repas : 3,90 € pour les enfants de maternelle et 4,30 € pour les enfants du primaire
Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

DROITS DE PLACE DU MARCHE

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs actuels : 0.70€ par mètre linéaire, 2.00€ pour l'accès à une borne, 5€ pour le camion de pizzas, 60€ pour les camions d'outillage.
Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

TARIFS PUBLICITES DE LA LETTRE DE LORREZ

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs fixés en 2022 :

- **format A6 :**
 - Noir : 32 €
 - Couleur : 63 €
- **format A5 :**
 - Noir : 95 €
 - Couleur : 158 €
- **format A4 couleur : 210 €**

Madame REDON rappelle que la commune offre la publicité pour les nouvelles demandes sur une période d'un an.

3 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame QUESTEL, en charge du dossier des subventions aux associations, rappelle les règles générales retenues pour l'octroi des subventions.

Après étude de leur dossier de demande, la priorité est donnée aux associations lorréziennes en tenant compte de leur projet, de leur importance, de leur présence dans la vie locale ainsi que du nombre d'inscrits de la commune aux activités. Dans une moindre mesure, ces subventions sont aussi accordées à des associations dont le siège n'est pas à Lorrez, mais dont les activités

bénéficient à un certain nombre de Lorréziens.

➤ Foyer socio-éducatif du collège :	200,00 €
➤ Comité FNACA :	300,00 €
➤ Association familiale :	550,00 €
➤ Club de l'amitié :	500,00 €
➤ Comité de jumelage :	700,00 €
➤ Maison pour Tous :	1 750,00 €
➤ Espérance du Bocage :	1 750,00 €
➤ Amicale du Bocage :	700,00 €
➤ Fêtes et Loisirs :	1 750,00 €
➤ A. S. B. G :	1 750,00 €
➤ Vélo club d'Avon	300,00 €
➤ Sapeurs-pompier :	150,00 €
➤ Demandes et projet ponctuel	1 100,00 €

Soit un total de 11 500,00 €

M. BOYER rappelle que les subventions seront versées aux associations ayant déposé un dossier de demande de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces montants.

4 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire laisse la Présidence à Madame Marie-José QUESTEL doyenne du Conseil, et se retire.

Commune

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 de la commune qui laisse apparaître :

En fonctionnement :	un excédent de :	252 219,21 €
En investissement :	un déficit de :	115 196,08 €

M 49

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 de la M49 qui laisse apparaître :

En fonctionnement :	un excédent de :	185 393,67 €
En investissement :	un excédent de :	48 786,33 €

Gendarmerie

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 de la gendarmerie qui laisse apparaître :

En fonctionnement :	un excédent de :	111 820,77 €
En investissement :	un déficit de :	176 574,37 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des compte administratifs.

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil.

5 – VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Commune :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

En fonctionnement :	un excédent de :	252 219,21 €
En investissement :	un déficit de :	115 196,08 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de la commune.

M49 :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

En fonctionnement :	un excédent de :	185 393,67 €
En investissement :	un excédent de :	48 786,33 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'assainissement.

Gendarmerie :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

En fonctionnement :	un excédent de :	111 820,77 €
En investissement :	un déficit de :	176 574,37 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion de la gendarmerie.

6 - affectation de résultats :

Commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- **252 219,21 €** au crédit du compte 002 en fonctionnement
- **115 196,08 €** en débit du compte 001 en investissement
- **108 825,08** au crédit du compte 1068 en investissement.

M49

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- **185 393,67 €** au crédit du compte 002 en fonctionnement,
- **48 786,33 €** au crédit du compte 001 en investissement

Gendarmerie :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- **0€** au crédit du compte 002 en fonctionnement
- **176 574,37 €** au débit du compte 001 en investissement
- **111 820,77 €** au crédit du compte 1068 en investissement.

7 – VOTE DES BP 2023

Commune :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 1 810 731,21 €
En investissement : 467 385,17 €

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget M14.

M49:

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 200 419,67 €
En investissement : 295 200,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget M49.

Gendarmerie:

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 256 654,00 €
En investissement : 272 574,77 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget gendarmerie.

Mme LEGALLAND demande à avoir une présentation du budget communal plus lisible sous la forme LOLF.

M. BOYER répond qu'il prend note de cette demande et examinera si celle-ci est compatible avec un budget communal.

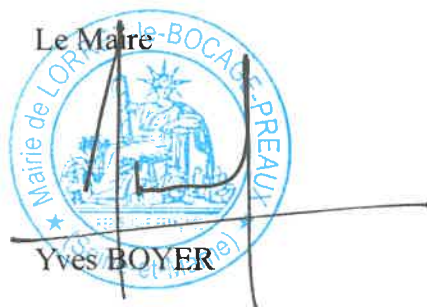
Mme QUESTEL regrette que cette année à nouveau, la présentation des comptes ne permettent ni l'analyse, ni la mise en corrélation des dépenses avec un programme d'actions de la commune. Pour l'avenir, il serait souhaitable d'élaborer le budget au regard d'un programme d'action et par ailleurs de faire un point d'étapes deux à trois fois par an en conseil afin de modifier certaines orientations.

Mme REDON demande s'il serait possible de faire le point plusieurs fois dans l'année avec un groupe de travail pour améliorer ce manque de corrélation.

M. BOYER répond que cette proposition est tout à fait envisageable.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20H40

Le Maire



Yves BOYER

